

Strasbourg **snes** fsu

N°132 OCTOBRE / DÉCEMBRE 2017



ÉDITO

Elise Peter
Jean-Louis Hamm

AVEC LE SNES FSU, contre les mauvais coups !

La mobilisation de la fonction publique du 10 octobre, forte et unitaire, laisse entrevoir des suites intéressantes si l'intersyndicale envisage rapidement des modalités d'action capables d'obtenir des résultats concrets. Face à un gouvernement autoritaire dans ses pratiques, seules l'unité et l'amplification de la mobilisation nous permettront de riposter aux attaques contre la fonction publique. Le maintien de la GIPA et la compensation de l'augmentation de la CSG pour tous les actifs sont une réponse largement insuffisante à la mobilisation des agents.es. Notre fédération mettra tout en œuvre pour conserver l'unité intersyndicale et amplifier la lutte pour défendre les intérêts des personnels. Car les attaques sont nombreuses, et pour certaines, habilement maquillées pour qu'on n'en voie pas les risques. Ainsi, le financement de la sécurité sociale qui vient d'être adopté nous fait passer de la notion de cotisation sociale à celle de fiscalité (CSG). Ainsi, le projet de la retraite par compte notionnel individualise les revenus des pensions, sous les apparences de l'équité. Or, le projet de société du SNES et de la FSU met en priorité la notion de solidarité.

La mobilisation contre la loi travail, à laquelle la FSU s'associe, est plus compliquée parce que les organisations agissent en ordre dispersé, aussi bien pour le choix des modalités d'action que pour le calendrier, certaines catégories préférant aussi se mobiliser seules. Il est de la responsabilité des syndicats qui partagent notre vision de transformation sociale de se réunir pour mettre en œuvre une riposte apte à résister aux dégradations sociales programmées par le gouvernement.

L'Éducation nationale n'est pas épargnée. En collège, les enseignants doivent continuer à se débrouiller avec une pseudo réforme de la réforme qui n'améliore rien ; en lycée, c'est une réforme du bac qui plane, dont les principes sont connus avant même toute concertation (cf article dans ce numéro). Dans les pratiques ministérielles et rectorales, on dit une chose et on pratique le contraire. On vante la diversité des langues et on met leur enseignement en péril, soit en organisant leur disparition, soit en surchargeant les groupes. On parle de l'accueil des « élèves à besoins particuliers » et on les place dans des classes déjà trop chargées, souvent sans AESH (Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap).

Le nouveau projet d'académie donne le ton des 3 ans à venir et il transformera radicalement les conditions de travail des enseignants et les conditions d'apprentissage des élèves. Le SNES FSU appelle les collègues à être vigilants, car ce texte devra être décliné pour le printemps en projets d'établissement. Il faudra se concerter (lors d'HMIS) avec les collègues, dans les collèges et les lycées, pour refuser toute mesure inapplicable et tout dérapage : accroissement des compétences du Conseil Pédagogique, modalités d'évaluation, organisations et pratiques pédagogiques imposées...¹

Le SNES FSU continuera à se battre pour la défense de tous les personnels dans notre académie. Dans les prochaines semaines, l'accent sera mis tout particulièrement sur les conditions salariales des non-titulaires, la réussite aux élections des psychologues de l'Éducation Nationale (avec le SNUipp FSU), l'action des commissaires paritaires au service des demandeurs de mutation, stages, HMIS. Bref, adhérer au SNES FSU, le faire connaître, c'est le ticket gagnant !

Dans quelques mois, nous serons en congrès, d'abord académique, puis national : ce sera l'occasion pour chacun de se faire entendre, d'intervenir dans nos orientations futures. Le SNES FSU s'est engagé à s'appuyer sur ses adhérents par un échange d'informations régulières, des enquêtes. C'est dans cet esprit que nous comptons continuer. Avec vous !

¹ <http://strasbourg.snes.edu/Le-projet-d-academie-2017-2020-est-arrive.html>

<http://strasbourg.snes.edu/Projet-d-academie-et-projet-d-etablissement-que-faire-comment-agir.html>



BACCALURÉAT : quelle réforme voulons nous ?

UNE RÉFORME
NÉCESSAIRE,
MAIS PAS
N'IMPORTE
LAQUELLE

Trop complexe, trop lourd, trop coûteux, inutile voire trompeur : les déclarations sur l'inévitable réforme du bac ont ponctué l'été, confortées par les difficultés d'affectations post-bac et les dysfonctionnements d'APB - pourtant prévisibles, car la cohorte d'élèves issus du baby-boom des années 2000 allait bien un jour ou l'autre se retrouver en situation de poursuivre des études supérieures. Dès lors, un gouvernement responsable aurait pu prévoir de créer des places supplémentaires dans le supérieur... Mais ces difficultés sont également prétexte à légitimer la notion de pré-requis ou de sélection à l'entrée à l'université. Ces mesures, qui semblent frappées du bon sens, remettent en cause, de facto, le sens et la finalité du baccalauréat. Dès lors, on se dirigerait vers un diplôme qui ne serait plus le premier grade de l'enseignement supérieur, donnant droit à une poursuite d'études, mais qui validerait la fin des études dans le second degré.

Beaucoup de nos collègues de lycée pensent que le bac, en l'état actuel, a perdu son sens, que tout se joue sur APB ou dépend du lycée d'où l'on vient. Si l'on y ajoute les pressions faites sur les correcteurs et les nombreuses réorientations post bac, il est légitime de questionner le système actuel. Mais faut-il pour autant ne pas se donner d'autre horizon qu'un examen réduit à quatre épreuves terminales assorties d'un contrôle continu, comme l'envisage notre ministre ? Son projet global cache mal sa volonté de faire du bac un instrument de tri social afin d'orienter les bacheliers professionnels et technologiques vers des filières dédiées. Si le SNES FSU doit encore affiner ses propositions, il entend ne pas renoncer à certains impératifs et conserver l'exigence d'un lycée émancipateur pour tous.

**Conserver des épreuves terminales,
nationales et anonymes ; refuser le contrôle continu**

LE CONTRÔLE
CONTINU,
FAUSSE
BONNE IDÉE

Elles seules garantissent l'égalité de tous les élèves et sont aptes à donner de la valeur à l'examen. Sans cadrage national des exigences en termes de contenus, de méthodes et d'attendus, les inégalités entre les territoires et les établissements ne peuvent que se renforcer. Si un diplôme national est obtenu, même partiellement, grâce à des évaluations locales synthétisées dans les bulletins trimestriels, les formations supérieures seraient alors presque fondées à trier les bacheliers en fonction de leur lycée d'origine et de ses pratiques, réelles ou supposées, en fonction des « réputations ».



Le rapport du CNESCO de 2016 rappelle que le bac « à la française » avec des épreuves terminales, nationales et anonymes est devenu un modèle à l'étranger tant les certifications de fin d'études secondaires évaluées localement ont creusé les inégalités entre établissements.

De plus, le contrôle continu place les enseignants dans une position difficile face aux parents et transforme la relation pédagogique, car il leur incomberait désormais personnellement la réussite ou l'échec de l'élève à l'examen. Evaluer ses propres élèves pour un examen multiplie au quotidien les risques de pressions et de tensions, peu propices aux apprentissages. Pour les mêmes raisons, les épreuves en cours d'année en langues vivantes sont à proscrire.

Limitier le contrôle en cours de formation (CCF)

Le CCF ne peut exister qu'avec un cadrage fort, une co-évaluation (évaluateurs internes sur la planification du travail et jury extérieur sur le résultat du projet) et une réelle harmonisation aux niveaux académique et national, à l'instar de ce qui se pratique actuellement en EPS.

Rendre aux séries leur lisibilité

Le discours ministériel voit dans le nombre d'épreuves une complexité inutile. Il est pourtant nécessaire de replacer l'enjeu du bac dans le cadre plus large d'un accès aux savoirs pour tous les jeunes. L'obtention du bac doit continuer d'être le gage explicite d'un niveau de maîtrise des savoirs exigibles à l'entrée des études supérieures. Plutôt que de réduire le nombre d'épreuves, le bac doit rendre visibles les enseignements qui font la spécificité de chaque série. Dans cette optique, tous les enseignements du cycle terminal ont vocation à être évalués, mais pas forcément de la même manière. Les contenus disciplinaires doivent piloter les modalités d'évaluation et la spécialisation des séries doit conditionner le poids accordé aux épreuves qui la caractérisent.

Repenser l'organisation du bac induira inévitablement de transformer le lycée, puisque l'examen structure l'architecture des enseignements, notamment en terminale. Sur ce vaste sujet, le SNES a ouvert un chantier de réflexion, conjointement avec d'autres syndicats de la FSU : le SNEP (EPS), le SNUEP (enseignement professionnel) et le SNESUP (enseignement supérieur), pour être force de proposition. De nombreux rendez-vous permettront d'explorer diverses pistes de réflexion et d'affiner notre projet : groupes de travail, journées de réflexion disciplinaire, stage national décliné localement le 10 avril, colloque sur l'évaluation ; une enquête en ligne est également proposée aux collgues :

<http://www.snes.edu/Enquetes/index.php/865398>

A nous de nous saisir de ce débat pour redonner tout son sens au baccalauréat, le renouveler, le rendre lisible tout en conservant l'ambition d'en faire le premier grade universitaire permettant un accès démocratique aux études supérieures.

Elise PETER

POUR
UN EXAMEN
AMBITIEUX



LES RETRAITÉ-E-S ne sont pas des nantis... ils sont en colère et combatifs...

01.01.2018 :
POUR LES
RETRAITÉS,
NOUVELLE
COUPE SUR
LES PENSIONS

Nous étions 400 retraité-e-s en colère à manifester le 28 septembre à Strasbourg et 300 à Mulhouse pour protester contre l'augmentation de la CSG, pour exiger la revalorisation des pensions et pour un financement de la protection sociale par les cotisations sociales.

L'Assemblée nationale a voté cette hausse brutale de la CSG qui va toucher 60% des retraité-e-s. La décision du gel des pensions pour 2018 pour la quatrième année consécutive et la baisse de l'APL qui s'ajoutent aux ponctions fiscales (CASA, suppression de la demi-part veuf/veuve, fiscalisation de la majoration familiale pour trois enfants, etc.) ont **pour conséquence une baisse continue du pouvoir d'achat des retraité-e-s.**

La création de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) **par Michel Rocard en 1991** pour « combler le trou de la sécurité sociale » fut le premier pas vers la substitution d'un financement par cotisation sociale par l'impôt. Depuis la CSG n'a cessé d'augmenter : + 1,1% en 1991 (gouvernement Rocard), + 2,4% en 1993 (gouvernement Balladur), + 3,4% en 1997 (gouvernement Juppé) + 0,50% de CRDS, + 7,5% en 1998 (gouvernement Jospin) + 0,30% de CASA en 2013 (gouvernement Ayrault). Le taux de la CSG sur les retraites est actuellement de 6,6% dont 4,2% déductibles des impôts. Son augmentation de 1,7% fera passer **la CSG à 8,3% dès le 1^{er} janvier 2018.**

Cette nouvelle augmentation de la CSG des fonctionnaires et des retraités va financer les prestations d'assurance chômage du secteur privé : c'est une évolution radicale des modalités d'indemnisation alors que se développent exonérations, allègements et suppressions des cotisations patronales !

Les retraité-e-s ne peuvent pas accepter ce basculement des cotisations salariales maladie et chômage sur la CSG ! Ce gouvernement a donc une politique de fiscalisation de la protection sociale, contraire aux principes fondateurs de la Sécurité sociale.

Les retraité-e-s continueront à se battre. Si vous venez de prendre votre retraite, venez nous rejoindre et renouvelez votre adhésion, plus que jamais, nous avons besoin d'un SNES fort et **d'un syndicalisme retraités offensif et combatif.**

Françoise EIDEN





Attribution des moyens de vie scolaire : à quoi servira LE NOUVEAU BARÈME ?

L'année passée vit la création dans notre académie de neuf postes de CPE. L'arrivée de cette manne inattendue, même en année électorale, fut l'objet de discussions animées lorsqu'il s'est agi d'implanter ces postes en établissement. Ces discussions soulignèrent évidemment le retard formidable de l'académie en personnels d'éducation : on n'avait finalement que l'embarras du choix, entre établissements sous dotés et collèges qui n'ont, tout simplement, jamais connu de CPE ! Mais elles révélèrent également l'obsolescence du barème académique d'attribution de ces moyens, datant d'une époque que même les plus anciens autour de la table de discussion n'avaient pas connue. Il faut dire qu'on en avait peu l'usage, puisque, faute de postes à implanter, on se contentait de bricolages budgétaires.

L'idée d'une redéfinition des critères d'attribution des moyens de vie scolaire, pour les CPE comme pour les AED, a donc fait son chemin. La nécessité de privilégier la réalité sociale et scolaire du public accueilli dans chaque établissement, mais aussi de tenir compte des besoins éducatifs de certaines catégories d'élèves, de ne pas ignorer la charge de travail résultant de la présence de demi-pensionnaires ou d'internes, sans oublier la taille ou la configuration matérielle des établissements : tout ceci fut évoqué et se retrouve avec une élaboration certaine dans les divers projets que nous soumet l'administration.

Cette dernière est pressée d'avancer et de faire avaliser ce nouveau barème au plus vite. La finesse des critères retenus lui donne certes une apparence de plausibilité. Mais si l'on prend la peine d'examiner les effets qu'il induit, du moins dans son ultime version, on demeure perplexe. Si les collèges, qui accueillent une large majorité des élèves de l'académie, gagneraient en CPE, ils perdraient en AED. Dans les lycées professionnels, au public particulièrement fragile, ainsi que dans une moindre mesure dans les lycées généraux ou les LPO, on assisterait au phénomène inverse. Comment ne pas y voir une incohérence ?

Le travail éducatif que mènent CPE et AED afin de placer les élèves dans les meilleures conditions d'étude repose sur une complémentarité essentielle de leurs missions. L'ignorer c'est considérer que les uns sont substituables aux autres et par-delà considérer que les missions de ces personnels sont moins d'éducation que de surveillance. C'est d'abord d'équipes éducatives complètes et étoffées dont nos élèves ont besoin.

Nous en sommes très loin : le ministère lui-même avoue que l'académie de Strasbourg, comparée aux autres, se classe avant dernière pour ce qui est de l'encadrement des collégiens. Et pour les Lycées Professionnels notre situation est à peine plus enviable et singulièrement éloignée de la moyenne nationale. Nous touchons là aux limites de l'exercice proposé par le rectorat qui raisonne à moyens constants et non en termes de besoins. A quoi peut nous servir le barème le plus élaboré possible s'il ne met pas les personnels d'éducation dans des conditions d'exercice acceptables et si les moyens qui devraient le permettre font tout simplement défaut ?

L'urgence est d'abord au rattrapage de notre retard en personnels et non à la recherche d'un consensus épistémologique sur l'attribution de moyens totalement insuffisants. Car ce consensus ne nous sortirait pas de l'impasse qui consiste à nier la réalité de nos besoins, même si la communication à laquelle il donnerait lieu contribuerait évidemment à masquer cette réalité... Il pourrait d'ailleurs aggraver la situation déjà particulièrement défavorable de l'académie. Car devinez-quoi ? L'application du nouveau barème entraînerait une dégradation des moyens en AED et en CPE attribués au seul type d'établissement où nous nous rapprochons de la moyenne nationale : les collèges d'Education Prioritaire. Belle illustration de l'absurdité des raisonnements à moyens constants.

Marc BOLZER



Tournée d'Établissements dans le BAS-RHIN

De la rentrée 2017 aux vacances de la Toussaint, plusieurs camarades ont effectué des visites d'établissements, au total 20 collèges et 7 lycées dans le Bas-Rhin.

Les objectifs étaient de rencontrer les collègues, syndiqués ou non, personnels enseignants, administratifs et de la vie scolaire, sans oublier la direction. Mais aussi de faire un point sur la situation générale, de connaître les besoins en formations ou réunions d'information, de distribuer la documentation utile quant à la défense des droits et d'afficher divers documents sur le panneau syndical obligatoire dans chaque salle des professeurs.

On recense au moins 3 types de soucis en cette rentrée :

1- Les effectifs en surnombre sont fréquents



Ainsi, au collège de l'Esplanade, sur les huit classes de 3^e, cinq ont un effectif de 31 et une, de 33 élèves. Au lycée Koeberlé de Sélestat, deux classes de seconde sur neuf sont à 36, du fait de la perte de deux classes en deux ans. Ceci a des conséquences sur les effectifs en langue, souvent proches de 28 dans beaucoup d'établissements. Au collège de Marckolsheim, les quatre classes de 5^e, toutes à 32 élèves, forment donc des groupes de langue du même nombre. Au lycée Schwilgué de Sélestat, le conseil de classe de fin de seconde avait accordé le passage en 1^{ère} STMG, mais au final, par manque de place, le redoublement en seconde a été proposé durant l'été.

2- Le temps de travail peut être à géométrie variable

Les professeurs du collège de Châtenois font cours durant 100 minutes, une exception dans l'académie. Les emplois de temps, non finalisés mi-septembre, se font par rotation sur quatre semaines. Et les langues peuvent être enseignées dans des salles de musique, d'arts plastiques, de SVT ou de physique. Au collège Mentel de Sélestat, l'annualisation des heures d'enseignement est pratiquée : au 1^{er} semestre, 4h d'EPS + 0h d'arts plastiques, puis au 2nd trimestre, 2h d'EPS + 2h d'arts plastiques. Comment se remplissent donc les VS en début d'année ?

3- Les postes en chaînage laissent apparaître des surprises

Ainsi, au collège Beatus Rhenanus de Sélestat, sur 30 collègues, 6 sont en chaînage dont un au collège de Sultz-sous-Forêts, dans le Nord du Bas-Rhin. Ce même collège de Sélestat a obtenu l'ouverture d'un poste de CPE, mais a perdu un poste et demi d'AED, d'où des problèmes d'encadrement.

Nos camarades vous écoutent, prennent notes et proposent souvent des HMIS pour mettre à plat les problèmes relevés dans tel ou tel établissement.

Dans les prochaines semaines, nous continuerons à effectuer des visites dans les établissements du Bas-Rhin. N'hésitez pas à nous signaler les problèmes éventuels ou à nous demander de venir vous rencontrer, par téléphone (03 88 75 00 82) ou par mail : snes67@strasbourg.snes.edu

Christian BIACHE pour le S2 67

Manuel Numérique au lycée : OÙ EN EST-ON ?



Comme nous nous étions engagés à le faire, nous avons mis en place un observatoire de l'expérimentation du manuel numérique ; certaines enquêtes nous ont déjà été retournées et le constat est accablant : élèves et enseignants paient la précipitation, pour ne pas dire l'amateurisme, dont les différents acteurs du dispositif ont fait preuve.

À la veille des vacances de la Toussaint, les élèves n'ont toujours pas leurs manuels car la plate-forme permettant d'attribuer les licences n'est pas encore opérationnelle. Les établissements ne rencontrent pas tous les mêmes difficultés techniques. Ici, les élèves ne disposent pas tous du support informatique, pourtant acheté via l'offre de la Région, la dernière livraison étant programmée au 9 novembre ; là, le matériel n'est pas opérationnel pour des raisons de connexion.

Malgré les travaux réalisés durant l'été, beaucoup de problèmes matériels se posent : la connexion Wi-fi n'est pas optimale, le débit de connexion est insuffisant et rien n'est prévu pour recharger massivement les ordinateurs (beaucoup d'élèves, qui se sont équipés par eux-mêmes à moindre coût, disposent d'un matériel n'ayant qu'une faible autonomie). Les professeurs se débrouillent donc comme ils peuvent, à grand renfort de photocopies. Ils n'ont pas non plus encore pu bénéficier de formation : on s'informe auprès de collègues plus chevronnés.

L'intérêt pédagogique reste aussi à démontrer : l'interactivité est faible, les manuels proposés se limitant le plus souvent à des pdf verrouillés contre la copie ; en Histoire-Géographie, l'offre est même moins riche, car certains documents ne figurent pas dans la version numérique pour des raisons de droits de reproduction.

Nos craintes s'avéraient malheureusement fondées et la situation serait risible si l'enjeu n'était pas si grave : faut-il rappeler aux politiques qu'il en va de la réussite d'une année scolaire ? Nous poursuivons donc notre collaboration avec les collègues concernés et les fédérations de parents d'élèves, pour faire voter des motions dans les établissements, porter la voix des personnels auprès du rectorat et exiger un moratoire de l'expérimentation : aucune extension du dispositif en l'état actuel.

Elise PETER

